

**SÉANCE
EXTRAORDINAIRE
12 DÉCEMBRE 2016**

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOSEPH-DU-LAC TENUE LE DOUZIÈME JOUR DU MOIS DE DÉCEMBRE DEUX MILLE SEIZE SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR BENOIT PROULX, MAIRE. LA SÉANCE DÉBUTE À VINGT HEURES.

À LAQUELLE ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Benoit Proulx, maire
Mme Marie-Ève Corriveau, conseillère
M. Louis-Philippe Marineau, conseiller
M. Michel Thorn, conseiller
M. Alain Théorêt, conseiller

ÉTAIENT ABSENTS

M. Donald Robinson, conseiller
M. Nicolas Villeneuve, conseiller

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS

M. Stéphane Giguère, directeur général
Mme Chantal Ladouceur, directrice des finances

Dans la salle : 5 personnes présentes

❖ OUVERTURE DE LA SÉANCE

Résolution numéro 490-12-2016

1.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 12 DÉCEMBRE 2016

CONSIDÉRANT QU' il y a quorum;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Louis-Philippe Marineau
ET UNANIMEMENT RÉSOLU** que monsieur le maire, monsieur Benoit Proulx, déclare la séance ouverte.

Résolution numéro 491-12-2016

1.2 VÉRIFICATION DES AVIS DE CONVOCATION

**IL EST PROPOSÉ PAR madame Marie-Ève Corriveau
ET UNANIMEMENT RÉSOLU** que les membres du conseil municipal reconnaissent avoir reçu l'avis de convocation de la présente séance conformément à la Loi. Le directeur général dépose le certificat de transmission des documents.

Résolution numéro 492-12-2016

1.3 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE LE 12 DÉCEMBRE 2016

**IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Michel Thorn
ET UNANIMEMENT RÉSOLU** d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 12 décembre 2016.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

- 1.1 Ouverture de la séance extraordinaire du 12 décembre 2016
- 1.2 Vérification des avis de convocation
- 1.3 Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire tenue le 12 décembre 2016

2. ADMINISTRATION

- 2.1 Présentation et adoption du cahier des prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2017
- 2.2 Présentation et adoption du programme des dépenses en immobilisations pour les années 2017-2018-2019

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

4. LEVÉE DE LA SÉANCE

❖ ADMINISTRATION

Résolution numéro 493-12-2016

2.1 PRÉSENTATION ET ADOPTION DU CAHIER DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2017

PROFIL FINANCIER			
	2016	2017	Variation (%)
Population (année précédente)	6 595	6 641	0,07 %
Nombre total d'unités d'évaluation	2 911	2 929	0,06 %
Budget	7 974 287 \$	8 112 916 \$	1,74 %
Richesse foncière	749 326 800 \$	815 656 300 \$	8,85 %
Valeur moyenne d'une unité d'habitation	285 557 \$	300 718 \$	5,3 %
Dette nette (estimée en 2017)	5 903 700 \$	5 436 400 \$	-7,9 %

TAUX DE TAXES FONCIÈRES			
	2016	2017	Variation (%)
Résidentiel	0,6082 \$	0,5755 \$	-5,38 %
Agricole	0,6082 \$	0,5755 \$	-5,38 %
Terrains vacants non desservis	0,6082 \$	0,5755 \$	-5,38 %
Terrains vacants desservis	N/A	0,6500 \$	
6 logements	0,65 \$	0,5933 \$	-8,72 %
Commercial	0,9147 \$	0,9100 \$	-0,5 %
Industriel	0,9147 \$	0,8832 \$	-0,34 %

TAUX DE TAXES POUR LES SERVICES MUNICIPAUX				
		2016	2017	Variation (%)
Eau	1 ^{er} logement	105 \$	105 \$	0 %
	2 ^e logement et plus	90 \$	90 \$	0 %
	Logements intergénérationnels	45 \$	45 \$	0 %
Égout	1 ^{er} logement	90 \$	90 \$	0 %
	2 ^e logement et plus	90 \$	90 \$	0 %
	Logements intergénérationnels	45 \$	45 \$	0 %
Ordures	1 ^{er} logement	205 \$	205 \$	0 %
	2 ^e logement et plus	165 \$	165 \$	0 %
	Logements intergénérationnels	85 \$	85 \$	0 %

FAITS SAILLANTS – TAXATION 2017

- Le compte de taxes subira l'influence de l'entrée en vigueur, le 1^{er} janvier prochain, d'un **nouveau rôle triennal d'évaluation foncière** (2017-2018-2019) marqué par une augmentation moyenne de la valeur des résidences de 5,4 %;
- Le **taux de taxe foncière générale** passera de 60,82 cents à 57,55 cents par tranche de 100 \$ d'évaluation, soit une baisse de 5,38 % par rapport au taux de 2016. Conséquemment, le compte de taxes pour une résidence unifamiliale de valeur moyenne, nouvellement établie à 300 718 \$, subira une baisse de 0,26 %, soit une diminution de 4,56 \$. La majorité des propriétaires d'immeubles résidentiels d'un ou deux logements bénéficieront donc d'une réduction de leur compte de taxes, et ce, malgré la hausse des valeurs des résidences;
- Ce sont les **catégories d'immeubles agricoles et les terrains vacants qui subissent les hausses des valeurs d'évaluation les plus importantes**, soit respectivement 18,9 % et 14,9 %. En diminuant son taux de taxe de 60,82 cents à 57,55 cents, la catégorie agricole subira une hausse moyenne de son compte de taxes de 16,6 %. En compensation, les exploitations agricoles admissibles pourront cependant avoir droit à un crédit dans le cadre du Programme de crédit de taxes foncières agricoles. Il est à noter que des changements au programme pourraient modifier le taux applicable en établissant la compensation, pour l'ensemble des exploitations agricoles, à 78 % des taxes foncières municipales agricoles et des compensations pour les services municipaux admissibles (eau, égout et matières résiduelles);
- Le taux de la taxe foncière de la **catégorie commerciale** diminue légèrement passant de 91,50 cents à 91,00 cents par tranche de 100 \$ d'évaluation, soit une réduction de 0,55 %. Cependant, comme l'évaluation a augmenté de 6,1 % pour les immeubles commerciaux, le compte de taxes subira une hausse moyenne de 5,52 %;

- Pour la **catégorie des immeubles industriels**, la hausse moyenne des valeurs d'évaluation est de 4,9 %, laquelle sera compensée par une baisse du taux de taxation de 3 %. Le taux de taxes des immeubles industriels passera donc de 91,00 cents à 88,32 cents. Par conséquent, la catégorie industrielle subira une hausse moyenne de son compte de taxes de 1,80 %.
- La **hausse moyenne des taxes pour l'ensemble des catégories d'immeubles** correspond à 1,41 % dont 1,16 % découle de la taxe foncière et 0,25 % des taxes de services (eau, égout et matières résiduelles).

MESSAGE DU MAIRE

Mesdames,
Messieurs,

J'ai le plaisir de vous présenter des prévisions budgétaires de 8,1 M\$ pour la prochaine année, lesquelles impliquent une baisse de compte de taxes pour la majorité des propriétaires d'immeubles résidentiels d'un ou deux logements, et ce, malgré la hausse des valeurs des résidences joséphoises.

Le compte de taxes subit en effet l'entrée en vigueur, le 1^{er} janvier prochain, d'un nouveau rôle triennal d'évaluation foncière, marqué par une augmentation moyenne de la valeur des résidences de 5,4 %. À ce chapitre d'ailleurs, la valeur moyenne d'une maison à Saint-Joseph-du-Lac atteint maintenant 300 718 \$. C'est le constat établi par les évaluateurs lors de l'analyse des différentes composantes de la valeur résidentielle : sa localisation, ses dimensions, son âge, les caractéristiques du terrain, les rénovations réalisées, la valeur des ventes de propriétés semblables, etc.

Mais pour éviter une augmentation substantielle du montant que nous avons tous à payer, le conseil municipal a décidé d'absorber une partie de la hausse potentielle en réduisant son taux de taxation de **60,82 cents à 57,55 cents du 100 \$ d'évaluation** pour le secteur résidentiel. Pour une maison unifamiliale moyenne d'une valeur de 300 718 \$, cela se traduira donc par une baisse du compte de taxes de 4,56 \$.

Ce sont par ailleurs les catégories d'immeubles agricoles et les terrains vacants qui subissent les hausses des valeurs foncières les plus importantes, soit respectivement 18,9 % et 14,9 %. Par conséquent, en abaissant le taux de taxe de 60,82 cents à 57,55 cents, la catégorie agricole subira une hausse moyenne de son compte de taxes de 16,6 %. En compensation, les exploitations agricoles admissibles pourront cependant avoir droit à un crédit dans le cadre du Programme de crédit de taxes foncières agricoles. Il est à noter que des changements au programme, annoncés lors du discours sur budget 2016-2017 du gouvernement fédéral en mars dernier, pourraient modifier le taux applicable en établissant la compensation, pour l'ensemble des exploitations agricoles, à 78 % des taxes foncières municipales agricoles et des compensations pour les services municipaux admissibles (eau, égout et matières résiduelles).

Le taux de la taxe foncière de la catégorie commerciale diminue légèrement passant de 91,50 cents à 91,00 cents par tranche de 100 \$ d'évaluation, soit une réduction de 0,55 %. Cependant, comme l'évaluation a augmenté de 6,1 % pour les immeubles commerciaux, le compte de taxes subira une hausse moyenne de 5,52 %;

Pour la catégorie des immeubles industriels, la hausse moyenne des valeurs d'évaluation est de 4,9 %, laquelle sera compensée par une baisse du taux de taxation de 3 %. Le taux de taxes des immeubles industriels passera donc de 91,00 cents à 88,32 cents. Par conséquent, la catégorie industrielle subira une hausse moyenne de son compte de taxes de 1,80 %.

Un budget équilibré pour 2017

Ceci étant dit, le budget de 8,1 M\$, établi pour 2017, représente une hausse de 1,74 % par rapport à 2016. Le principal facteur qui explique cette hausse constitue l'ajout de nouvelles sommes pour l'introduction, à compter du 9 janvier prochain, d'une garde contraignante à l'égard des équipes de pompiers de garde. L'objectif, en conformité avec le schéma de couverture de risque, vise à s'assurer du respect des délais d'intervention et de la force de frappe nécessaire lors d'intervention en situation d'urgence.

Des sommes supplémentaires seront également investies dans les loisirs et la culture. Au cours des dernières années, Saint-Joseph-du-Lac a connu une augmentation progressive et continue de sa population, notamment de nombre de jeunes familles. Ce développement démographique a ainsi entraîné un développement de la vie locale, mais aussi la création de nouveaux besoins en équipements et en installations sportives et récréatives. Après l'inauguration du Pavillon Jean-Claude-Brunet en 2016, nous procéderons donc, en 2017, à l'implantation d'une toute nouvelle patinoire quatre saisons au parc Paul-Yvon-Lauzon. La Municipalité bonifiera par ailleurs sa programmation des loisirs en offrant davantage de cours et d'événements au cours de l'année à venir.

Avec l'idée de mieux soutenir le développement économique de Saint-Joseph-du-Lac, la Municipalité mettra aussi de l'avant divers projets afin de stimuler le tourisme en toute saison. L'un des projets majeurs qui verront le jour est certes la mise sur pied d'un marché de Noël en décembre 2017, lequel devrait attirer les foules en sol joséphois.

Je tiens d'ailleurs à préciser que pour orienter ses décisions budgétaires pour 2017, le conseil municipal a respecté les quatre (4) principes suivants : réduire l'impact du dépôt du nouveau rôle d'évaluation (augmentation de la valeur des propriétés) sur le compte de taxes des contribuables joséphois, maintenir des investissements importants au niveau des travaux d'infrastructures et de voirie et contrôler l'augmentation annuelle des dépenses administratives et de la dette.

À cet effet, je tiens à préciser que des efforts colossaux de réduction des dépenses municipales ont été accomplis au cours de la dernière année et que ces derniers se sont traduits par une baisse de la dette de 18 % par rapport à 2015. La santé financière de la Municipalité demeurant une préoccupation constante pour le conseil municipal, nous poursuivrons ainsi nos efforts et prévoyons réduire la dette de l'ordre de 7,9 % d'ici la fin de la prochaine année.

L'année 2017 sera amorcée avec assurance et fierté afin de relever les défis qui seront proposés, et ce, grâce à un Conseil municipal et des employés municipaux aussi dévoués à faire de Saint-Joseph-du-Lac une municipalité dynamique et accueillante.

LE BUDGET 2017 EN CHIFFRES

SOMMAIRE		2 016	2017	Variation
REVENUS				
1	Taxes municipales	4 788 138 \$	4 954 564 \$	3,48 %
2	Compensations services municipaux	1 853 699 \$	1 936 474 \$	3,13 %
3	Paiement tenant lieu de taxes	52 418 \$	86 595 \$	65,20 %
4	Services rendus	414 688 \$	404 457 \$	3,52 %
5	Recettes de sources locales	468 500 \$	463 690 \$	-1,03 %
6	Revenus de transferts	396 845 \$	267 137 \$	-32,68 %
TOTAL DES REVENUS		7 974 287 \$	8 112 916 \$	1,74 %
CHARGES				
7	Administration générale	-1 185 207 \$	-1 297 508 \$	9,48 %
8	Sécurité publique	-1 706 169 \$	-1 810 392 \$	6,11 %
9	Transport	-2 260 752 \$	-1 736 303 \$	-23,20 %
10	Hygiène du milieu	-2 015 797 \$	-2 085 362 \$	3,45 %
11	Santé et bien-être	-51 952 \$	-51 843 \$	-0,21 %
12	Urbanisme	-321 639 \$	-338 973 \$	5,39 %
13	Loisirs et culture	-887 871 \$	-899 221 \$	1,28 %
14	Service de la dette	-189 721 \$	-148 596 \$	-21,68 %
TOTAL DES CHARGES		-8 619 108 \$	-8 368 244 \$	-2,91 %
15	Amortissement et financement à long terme des activités de fonctionnement	801 741 \$	910 675 \$	13,59 %
16	Remboursement de la dette	-669 071 \$	-687 215 \$	2,71 %
17	Affectations autres fonds	512 151 \$	31 822 \$	-93,79 %
TOTAL		0 \$	0 \$	

EXPLICATIONS DES VARIATIONS :

Ligne 3 : Augmentation tenants lieu de taxes relativement à la nouvelle école du Grand-Pommier.

Ligne 6 : En 2016 nous avons prévu une subvention du FPPRR de 140 000 \$ pour des travaux d'asphalte.

Ligne 9 : En 2016, nous avons prévu des travaux de recouvrement de béton bitumineux pour un montant de 603 000 \$. En 2017, ils seront de l'ordre de 280 000 \$ et ils seront immobilisés.

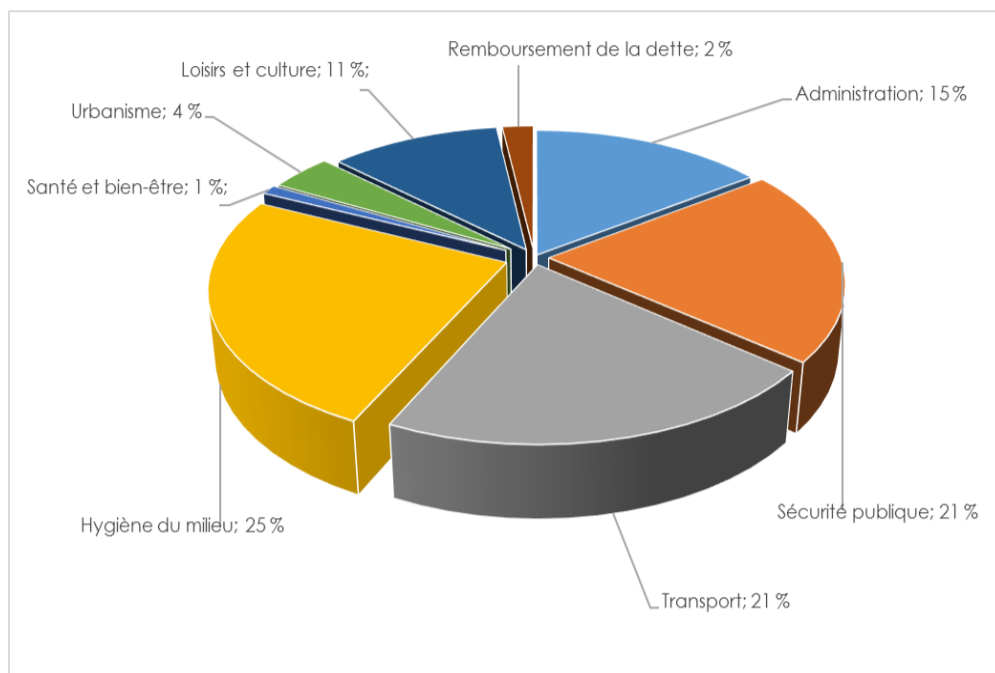
Lignes 14 et 16 : Ces deux lignes sont directement reliées. À la ligne 14, nous retrouvons une baisse au niveau des intérêts sur la dette alors qu'à la ligne 16, nous retrouvons une hausse au niveau du versement en capital sur la dette.

Ligne 15 : À cette ligne, nous retrouvons uniquement l'amortissement. Même s'il y a des écarts d'une année à l'autre, ceci n'implique aucun impact sur le budget car nous retrouvons la dépense d'amortissement dans chacune des catégories des charges. Il faut se rappeler que l'amortissement n'est qu'une simple présentation financière au niveau municipal.

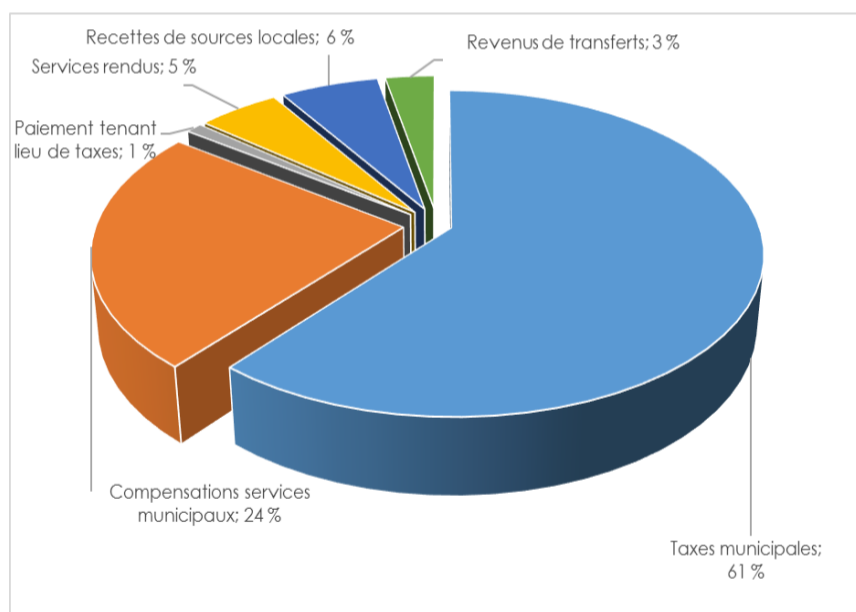
Ligne 17 : En 2016, nous avons prévu un emprunt de 283 000 \$ pour des travaux de recouvrement de béton bitumineux. Étant donné que ces travaux sont immobilisés, il n'y a pas lieu de prévoir de montant à l'activité de fonctionnement pour 2017.

Et finalement, suite aux efforts colossaux de réduction des dépenses, l'affectation du surplus accumulé afin d'équilibrer le budget est passé de 233 000 \$ en 2016 à 25 000 \$ en 2017.

VENTILATION DES DÉPENSES



VENTILATION DES REVENUS



Suivant la présentation du budget 2017 par monsieur le maire.

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Michel Thorn
ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le cahier des prévisions budgétaires 2017 tel que présenté.

Le cahier des prévisions budgétaires est joint au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

Résolution numéro 494-12-2016

2.2 PRÉSENTATION ET ADOPTION DU PROGRAMME DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS POUR LES ANNÉES 2017-2018-2019

La Municipalité de Saint-Joseph-du-Lac présente aujourd'hui son Programme triennal d'immobilisations 2017-2018-2019 qui a comme objectif de fournir des services municipaux de qualité et de poursuivre les investissements en infrastructures amorcés au fil des dernières années. Il propose aussi de nouvelles initiatives qui répondent aux besoins des citoyens, notamment la bonification de l'offre municipale en matière d'événements.

Pour 2017, le PTI prévoit des investissements de 1 612 608 \$ pour le développement des infrastructures et le maintien de la pérennité des infrastructures publiques existantes.

Un des principaux projets lancés en 2017 sera certes le remplacement de deux des dix puits alimentant le réseau d'aqueduc municipal. Les nombreuses investigations menées suite aux événements du 23 juin dernier ont démontré que les puits 1 et 5, qui ont perdu passablement de capacité de pompage, doivent être remplacés. Les travaux, évalués à 450 000 \$, seront cependant payés à environ 50 % par la Municipalité de Pointe-Calumet dans le cadre de l'entente relative à la fourniture en eau potable entre les deux municipalités. Les 225 000 \$ payables par Saint-Joseph-du-Lac seront par ailleurs financés dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2014-2018.

Plusieurs autres projets majeurs incontournables seront par ailleurs achevés ou lancés au cours des trois prochaines années, notamment la construction d'une patinoire extérieure quatre saisons au parc Paul-Yvon-Lauzon, la rénovation de l'hôtel de ville, la mise à niveau de réseau informatique de la Municipalité et l'installation d'un nouveau feu de circulation à l'intersection du chemin d'Oka et de la rue de l'Érablière.

En matière d'environnement, des investissements sont également à prévoir dans les années à venir. Dans le cadre du plan d'action de la Politique environnementale, plusieurs projets découlant des principaux enjeux environnementaux joséphois seront mis en branle, notamment l'implantation d'un système d'éclairage à l'énergie solaire le long de la piste cyclable (entre les rues Émile-Brunet et Maurice-Cloutier), l'adoption d'un règlement sur l'utilisation des pesticides, l'installation de bornes de recharge électrique et la poursuite des efforts de sensibilisation à l'importance de recycler et de composter, entres autres au niveau des entreprises, commerces et institutions. D'ici 2019, l'objectif de la Municipalité vise à réduire à 190 kg par personne la quantité de déchets que nous enfouissons collectivement. En combinant les différents services de collectes des matières organiques, recyclables et des encombrants, de l'écocentre et du service de déchiquetage, nous sommes convaincus que nous pouvons y parvenir.

Enfin, la Municipalité compte également poursuivre, au cours des prochaines années, ses investissements pour l'entretien du réseau routier joséphois.

Évidemment ces investissements importants s'accompagnent de mesures budgétaires rigoureuses. Car, si ces projets porteurs d'avenir ont tous pour but de consolider et de concrétiser notre vision d'une Saint-Joseph-du-Lac durable, prospère et propose un milieu de vie propice à l'épanouissement de tous, sachez que nous nous assurerons d'éviter d'alourdir la dette et d'en reporter la responsabilité sur les générations futures.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Michel Thorn

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le programme des dépenses en immobilisations pour les années 2017-2018-2019 tel que présenté.

Le programme triennal de dépenses en immobilisations est joint au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

❖ **PÉRIODE DE QUESTIONS**

❖ **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Résolution numéro 495-12-2016

4.1 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ PAR madame Marie-Ève Corriveau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU que la présente séance soit levée.

Il est 20 h 14.

MONSIEUR BENOIT PROULX
MAIRE

MONSIEUR STÉPHANE GIGUÈRE
DIRECTEUR GÉNÉRAL

Je, soussigné Stéphane Giguère, directeur général, certifie par la présente que conformément aux dispositions de l'article 961 du Code Municipal, la Municipalité de Saint-Joseph-du-Lac dispose des crédits suffisants pour défrayer les coûts des dépenses décrétées aux termes des résolutions adoptées lors de la présente séance du conseil municipal.

Le procès-verbal est sujet à l'approbation du conseil lors de leur prochaine séance.